



**14^e session de l'Assemblée des Etats parties
au Statut de Rome de la Cour pénale internationale**

18-26 novembre 2015

Débat général

Déclaration de

l'Ambassadeur Urs Breiter

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au Royaume des Pays-Bas

La Haye, le 18 novembre 2015

**14th session of the Assembly of States Parties
to the Rome Statute of the International Criminal Court**

18-26 November 2015

Débat général

Statement by

Ambassador Urs Breiter

Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary to the Kingdom of the Netherlands

The Hague, 18 November 2015

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

De nombreux Etats ont récemment manifesté leur attachement au rôle de la Cour pénale internationale (CPI) dans la lutte contre l'impunité : le Mali lui a demandé d'enquêter sur la destruction d'édifices religieux, le Niger lui a livré un suspect en lien direct avec les mêmes faits, la République centrafricaine l'a encouragée à investiguer sur des crimes récents perpétrés sur son territoire, l'Ukraine lui a permis d'élargir la portée de son enquête préliminaire, et la Palestine a ratifié le Statut de Rome de la CPI, portant ainsi le nombre des Etats parties à 123, soit deux tiers des Etats dans le monde.

La Cour joue également son rôle dans la lutte contre l'impunité : elle mène en ce moment même dans de nombreuses situations à travers le monde, des examens préliminaires, des enquêtes et des procédures judiciaires. Elle fait aussi des déclarations préventives importantes et examine des centaines de communications sur les allégations des crimes les plus graves.

Ces éléments démontrent que la mission et le soutien de la CPI sont d'envergure globale. Alors que certains accusent la CPI d'être un instrument politique dirigé contre quelques personnalités de haut rang, elle est en réalité une institution judiciaire indépendante, au service de milliers de victimes. Pour cette raison, la CPI nécessite et mérite notre soutien.

Monsieur le Président,

Ma délégation estime qu'un dialogue plus positif et constructif entre les Etats parties ainsi qu'avec la Cour est nécessaire. Il n'en demeure pas moins que l'indépendance de la justice est un principe fondamental du Statut de Rome. La Suisse reste déterminée à défendre son intégrité. Des principes de base tels que l'indépendance de la branche judiciaire ou l'application du Statut à tous de manière égale, sans aucune distinction fondée sur la qualité officielle, doivent être et seront entièrement préservés.

Cette salle de conférences ne doit pas être assimilée à une salle d'audience. Il en va de même pour notre rôle de représentants d'Etats parties. Il ne doit pas être confondu avec celui d'avocats de la défense, de procureurs ou de juges. En vertu du Statut de Rome, l'Assemblée des Etats parties a pour mandat de donner « des orientations générales pour l'administration de la Cour » (*management oversight*) et non de s'immiscer dans des procédures judiciaires. Nous devons veiller à ce que l'Assemblée ne gère pas la Cour comme une organisation internationale mais comme ce qu'elle est, un tribunal international.

Monsieur le Président,

Pour avoir un impact maximum, la CPI doit travailler aussi efficacement que possible. La Suisse soutient donc fermement les efforts de la présidente, de la procureure et du greffier visant à accroître l'efficacité des procédures judiciaires et d'autres processus de la CPI.

Nous nous réjouissons de poursuivre notre travail avec la Cour sur cette question, en particulier pour ce qui est du développement d'indicateurs visant à rationaliser et à systématiser les procédures. Nous sommes convaincus que de tels indicateurs peuvent

améliorer les échanges entre la Cour et les Etats parties, leur permettant ainsi de trouver un terrain commun pour l'analyse des résultats de la Cour.

Nous saluons l'opportunité qui nous est donnée de pouvoir approfondir les discussions sur les enjeux et les possibilités liés à l'efficacité des procédures à l'occasion du débat en séance plénière consacré à cette question mardi prochain.

Monsieur le Président,

La CPI, pour mener à bien son mandat, doit faire face à toujours plus d'activités judiciaires. Nous nous félicitons donc des efforts du Bureau de la Procureure, notamment le développement d'une « configuration de base » (*basic size*), pour relever les défis à venir. Toutes les attentes ne sauraient être comblées, mais nous devons veiller à ce que notre soutien politique et financier soit en adéquation avec nos demandes à l'égard de la Cour.

Nous sommes d'avis qu'une modeste augmentation du budget est à la fois justifiée et nécessaire. Le Comité du budget et des finances a réalisé un examen attentif du budget qui lui a permis d'identifier d'importants potentiels d'économie. Sa proposition devrait donc servir de base aux négociations. Si nous ne fournissons pas les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la Cour, nous risquons de provoquer à la fois des retards dans l'application de la justice, préjudiciables aux victimes, et un relâchement dans la lutte contre l'impunité.

De plus, la question des arriérés demeure une préoccupation constante, notamment en raison des problèmes de liquidité qui en découlent. La Suisse souhaite appeler tous les Etats parties à s'acquitter sans retard de leurs contributions.

Nous sommes heureux que la CPI et son personnel emménagent prochainement dans leurs nouveaux locaux permanents. Le déménagement ayant lieu en décembre de cette année et étant donné le langage sans équivoque utilisé dans les précédentes résolutions adoptées par cette Assemblée, nous partons du principe que le barème des quotes-parts actuel sera appliqué aux calculs finaux du projet. Nous n'accepterons aucune réinterprétation du barème. En ce qui concerne la formule du paiement forfaitaire (*one-time payment*), notre position est claire : il n'y a pas eu d'erreur d'appréciation et cette formule doit être appliquée conformément aux résolutions adoptées par les Etats parties.

Monsieur le Président,

Nous encourageons tous les Etats parties à ratifier les amendements de Kampala au Statut de Rome. La Suisse a procédé à cette ratification début septembre et nous sommes favorables à ce que les Etats parties activent en temps voulu la compétence de la Cour à l'égard du crime d'agression.

Pour conclure, la Suisse souhaite annoncer qu'elle contribuera une nouvelle fois au Fond au profit des victimes, convaincue que celles-ci doivent être au cœur des préoccupations des Etats parties.

Je vous remercie.

Mr. President, Excellencies, Ladies and Gentlemen,

Numerous States have recently been demonstrating their commitment to the fight against impunity through the International Criminal Court (ICC): Mali asked the ICC to investigate the destruction of religious buildings. Niger handed over a suspect in relation to that same situation. The Central African Republic encouraged the Court to examine more recent crimes on its territory. Ukraine allowed it to broaden the scope of its preliminary investigation. And Palestine ratified the Rome Statute bringing the number of States Parties to 123 – two thirds of all States in the world.

The Court itself is also doing its share to fight impunity: It is currently dealing with preliminary examinations, investigations and judicial proceedings relating to situations around the globe. It is issuing important preventive statements and examining hundreds of communications on the alleged commission of the most serious crimes.

These elements demonstrate that the Court's mission and support are global. While some seek to vilify it as political tool against a few high-ranking individuals, it is in fact an independent judicial institution for thousands of victims. It is for that reason that it not only needs but also deserves our all support.

Mr. President,

My delegation considers that there is a need for a more positive and constructive dialogue among States Parties as well as between the Court and States Parties. Nonetheless, the independence of justice is a fundamental principle of the Rome Statute. Switzerland will remain steadfast in defending its the integrity. Basic principles – such as the judicial and prosecutorial independence of the Court or the irrelevance of official capacity – must and will be fully preserved.

This conference room is not to be confused with a court room and our role as representatives of States Parties is not to be mistaken for the role of defence counsels, prosecutors or judges. According to the Rome Statute, the Assembly of States Parties is mandated to provide "management oversight (...) regarding the administration of the Court" – not to interfere with judicial proceedings. The Assembly should beware not to manage the Court like an international organisation, but like an international court of law.

Mr. President,

To maximise its impact, the ICC needs to work as efficiently as possible. Switzerland therefore strongly supports the President, Prosecutor and Registrar in their efforts to enhance the efficiency of judicial proceedings and other processes at the ICC.

We look forward to continue working with the Court on this issue, in particular regarding the development of indicators aiming at rationalising and systematising the proceedings. We are convinced that such indicators can improve the exchanges between the Court and States parties aimed at finding a common agreement on the results expected from the Court.

We commend the fact that we will have the opportunity to further discuss the challenges and opportunities related to the efficiency of proceedings during the dedicated plenary debate planned next Tuesday.

Mr President,

In fulfilling its role, the Court faces ever-growing judicial activities. We therefore welcome the Office of the Prosecutor's efforts to address future challenges by setting the framework of its activities in what it terms its "basic size". It is clear that not all expectations can be met but we must ensure that our demands to the Court are matched by our political and financial support.

We believe that a modest increase of the budget is both justified and necessary. The Committee on Budget and Finance has carefully analysed the budget and identified important savings. For that reason, its proposal should serve as the guideline for the negotiations. If we fail to provide the necessary resources for the Court to function, we risk delaying justice for victims and weakening the fight against impunity.

Furthermore, the issue of arrears is a constant concern in particular because of the liquidity problems it generates. Switzerland urges all States parties to pay their contribution without delay.

We are very pleased that the ICC and its staff will shortly be moving into the new permanent premises. As this will take place in December of this year and given the unambiguous language of previous resolutions adopted by this Assembly, we will not accept a reinterpretation and expect the current scale of assessment to be applied to the final calculations of the project. With regard to the one-time payment formula, our position is clear: there has been no miscalculation and the formula must be applied in a manner consistent with ASP resolutions.

Mr President,

We encourage all States Parties to ratify the "Kampala amendments" to the Rome Statute. Switzerland carried out the ratification in early September and we are in favour of a timely activation of the crime of aggression by this Assembly.

In conclusion, Switzerland wishes to announce that it will again contribute to the Trust Fund for victims, convinced that they must be at the heart of States parties' preoccupations.

Thank you.
